Nations Unies S/PV.5114



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5114e séance (privée) du conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'ONU, à New York, le lundi 24 janvier 2005 à 10 h 30

À l'issue de la séance, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil :

« Le 24 janvier 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5114e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie et chef de mission.

Les membres du Conseil et les représentants des pays fournissant des contingents à la MONUG qui assistaient à la séance ont entendu un exposé de Heidi Tagliavini. »

05-21657 (F) 240105 240105